

# FORMATION DÉFIBRILLATEUR

ET INITIATION À LA RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE



## OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable :

- de reconnaître un Arrêt Cardio-Respiratoire ;
- d'alerter les secours en conséquence ;
- de réaliser la Réanimation Cardio-Pulmonaire ;
- d'utiliser efficacement le défibrillateur.



Un recyclage annuel est recommandé pour maintenir à jour les connaissances et compétences du secouriste.

## PERSONNEL CONCERNÉ :

Tout le personnel de l'entreprise / collectivité / ERP.

## PRÉ-REQUIS :

Compréhension de la langue française.

## ANIMATION & PÉDAGOGIE :

Toutes nos formations sont assurées par des animateurs certifiés pour leurs compétences et leur pédagogie.

- Chaque stagiaire réalise un massage cardiaque sur mannequin
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + vidéos  
+ matériel de secourisme (défibrillateur, mannequins).

## ÉVALUATION :

Réalisation d'une RCP.

## PRISE EN COMPTE DU HANDICAP :

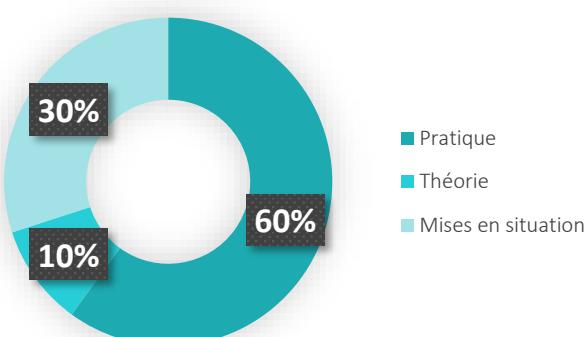
N'hésitez pas à contacter notre référente Élodie au 06.71.10.27.98 ou bien par mail à contact@atria-defibrillateurs.fr !

## PROGRAMME :

Réaliser une protection adaptée ;  
Examiner la(les) victime(s) ;  
Faire alerter ou alerter les secours ;  
Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée ;  
Surveiller la victime dans l'attente des secours ;  
Les particularités de l'arrêt Cardio-Respiratoire chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.



## RÉPARTITION PÉDAGOGIQUE :



# FORMATION DÉFIBRILLATEUR

ET INITIATION À LA RÉANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

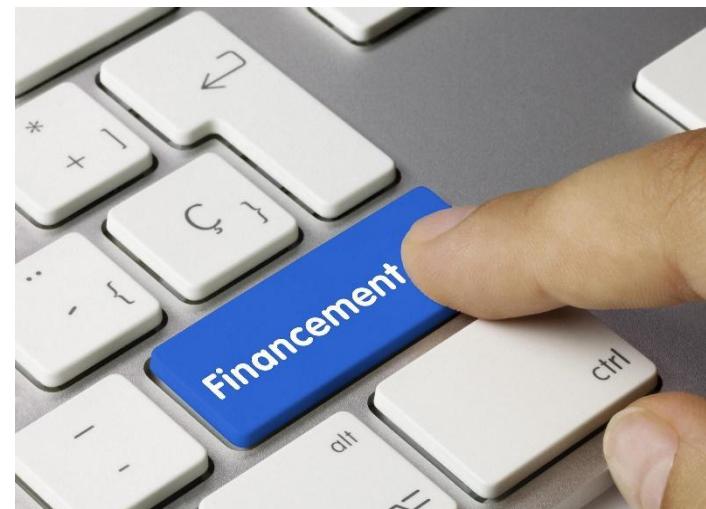


## FINANCEMENT :

Le **plan de développement des compétences**, c'est l'ensemble des actions de formation établi à l'initiative de l'employeur dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'entreprise. Il est annuel et s'élabore généralement en fin d'année. D'après la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'action de formation est désormais définie comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ». De nouvelles actions de formation font ainsi partie de cette définition comme : le tutorat, le coaching, l'AFEST, le MOOC, le mentoring...

**Tous les salariés de l'entreprise** peuvent être concernés par le plan de développement des compétences, quelle que soit la nature, la durée de leur contrat ou leur anciennereté.

L'OPCO gère, généralement, les dépenses liées aux coûts pédagogiques, rémunérations et allocations formation, transport, repas et hébergement. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service RH / formation pour plus d'informations sur les prises en charge possibles.



Vous ne connaissez pas votre OPCO ? Trouvez-le en cliquant sur l'image !

EASY INTRA

Vous souhaitez réaliser cette formation dans votre entreprise ?

Aucun problème !

ATRIA D&F adapte et personnalisé le programme, et l'un de nos formateurs se déplace chez vous.

Pour en savoir + : contactez-nous.



EASY INTER

Vous souhaitez nous confier vos salariés pour cette formation ?

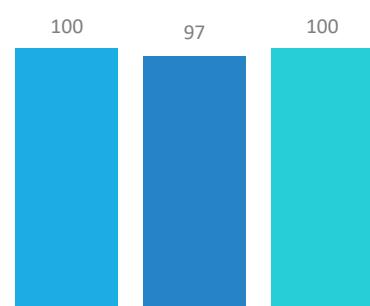
Aucun problème !

ATRIA D&F vous propose un lieu équipé et confortable à Evry (91) pour la mettre en place.

Pour en savoir + : contactez-nous.

Les autres formations  
**ATRIA Défibrillateurs & Formations**  
qui pourraient vous intéresser :

- SST Initiale et MACSST
- Gestes de Premiers Secours



■ Clients satisfaits      ■ Stagiaires satisfaits  
■ Attestations délivrées

